MARDI 14 ET MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

ENSEMBLE POUR LES MÉTIERS DE L'ANIMATION ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

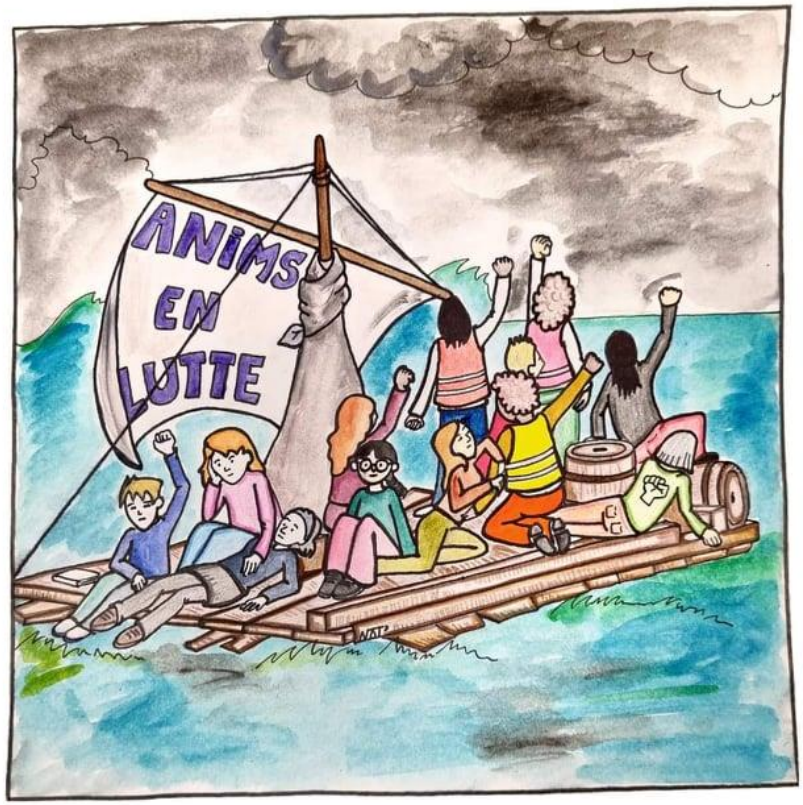

TOU.TE.S EN GRÈVE POUR NOS DROITS, NOS MÉTIERS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Les metiers de l'animation, participent à la **culture**, à **l'éducation**, **à la citoyenneté**, à **l'émancipation** mais aussi à la **bonne santé physique** et **psychique** des citoyens pour une **société solidaire**.

Ils sont une **formidable opportunité** de **développement économique durable**, **génératrice** de **milliers d'emplois**.

Ne pas respecter les **travailleur·ses de l'animation,** animateur·trices, c'est ne pas respecter la population, les enfants, les familles, les adultes, les seniors **qui bénéficient de leur travail !**

ENSEMBLE, NOUS REVENDIQUONS

UNE RÉELLE POLITIQUE DE L'ÉTAT

- **Développement** et **renforcement** de la **filière animation** dans la fonction publique territoriale (exonération des 1607h/an, abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, une catégorie A "animation", les postes de direction d'ACM reconnus en catégorie B minimum...).
- **Véritable politique** ***"Enfance et Jeunesse"*** respectueuse des valeurs de l'éducation populaire.
- **Vraie reconnaissance de la vie associative** et des bénéfices d'intérêt général qu'elle apporte.
- **Reconnaissance de nos valeurs** et de **nos pratiques professionnelles** d'éducation populaire.

UN FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

- **Arrêt de la politique d'appel à projet** qui met en concurrence des associations, développe le dumping social et provoque le désengagement des bénévoles et des usager·es qui se sentent utilisés par des projets ne répondant pas à leurs besoins.
- **Financement de fonctionnement assuré par l'Etat** et non à la mode anglo-saxone par la philanthropie. Cela afin d'éviter la mise sous pression des différents professionnels qui doivent trouver de l'argent pour payer les salaires. Cela permettra également qu'ils retrouvent du réel temps de travail avec leurs publics plutôt que de remplir des demandes de subventions.

UNE RECONNAISSANCE RÉELLE PAR LES EMPLOYEUR.SE.S DE TOUS LES MÉTIERS DE L'EDUCATION POPULAIRE

- **Arrêt total du recours aux contrats précaires** et dérogatoires notamment, comme le CEE et les contrats de vacation dans le public. Les employeur·ses ne doivent plus avoir la possibilité d'engager des travailleur·ses précaires, services civiques ou CEE, sur des postes de professionnel·les.
- **Titularisation** de l'ensemble des **animateur·trices du secteur public.**
- **CDI à temps plein** généralisé dans les **associations et entreprises privées**.
- **Arrêt** du **temps partiels imposés** dans le secteur public comme dans le secteur privé
- **Réelle revalorisation** des **salaires** afin de permettre aux travailleur·ses de sortir de la précarité.
- **Rémunération** du **temps de préparation.**
- **Garantie** d'une **évolution professionnelle** par des titres professionnels inscrits au RNCP, reconnus nationalement (CP & BPJEPS...)
- **Généralisation** du **statut de professeur·se d'activités** dans l'annexe 1 de la CCN Éclat et revalorisation au même salaire (indice 280 minimum).

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL

- **Fin** de l'**amplitude horaire** démesurée
- **Prise en compte** dans le **temps de travail des actions de co-éducation** (enseignants, familles, partenaires).
- **Prise en compte** de **temps de co-construction de projets** porteurs de sens, avec nos publics et les partenaires, et qui prennent en compte les besoins des personnes.
- **Prise en compte** de **tous les temps de travail** réalisés, et notamment le temps de préparation.
- **Suppression** des **coupures** par la création de doubles équipes avec continuité du temps de travail pour le périscolaire.
- **Prise en compte** du **quart d'heure** nécessaire à la prise de poste.
- **Rémunération** des **temps de trajet entre travail-travail** lorsque la personne a plusieurs employeur·ses.
- **Taux d'encadrement** permettant de rendre un **service de qualité**, et un mode de calcul fondé sur le nombre d'animateur·ses et non sur l'ensemble des agents exerçant dans les groupes scolaires (1 encadrant pour 8 mineurs de moins de 6 ans, 1 encadrant pour 10 de plus de 6 ans et pour les autres publics un taux respectueux de la personne accompagnée)
- **Fin** de la **réforme du 6 août 2019** et notamment les attaques sur le droit de grève

Les salarié e s de Léo LAGRANGE subissent de plein fouet la dégradation des conditions de travail et d'emploi dénoncée par les signataires de cet Appel à la mobilisation.

- ***Atteintes au droit de grève*** : les allégations d' « illégalité » des préavis de grève déposés par SUD sont infondées !

Nous sommes généralement attributaires d'un marché public et non d'une DSP (délégation de service public). D'ailleurs la Fédération Léo Lagrange **n'a toujours pas fourni les documents prouvant quels sites étaient une DSP** et relevaient de ces délais.

Pour ce mois décembre SUD a déposé un préavis de grève du 1er au 31 auprès de la direction de la fédération Léo depuis le 24 novembre.

- ***Des taux d'encadrement ad hoc revus pour les journées de grève sans accord préalable*** pour les animateurs-trices mais aussi pour les ATSEM !

Ex : En maternelle 1/15 et en élémentaire 1/20 matin et soir en cas de grève !
Envoi d'animateurs-trices en renfort et dans l'urgence pour pallier l'absence des ATSEM ou pour remplacer des grévistes !

- ***Des conditions de travail de plus en plus dégradées avec pour seule réponse les lamentations des employeurs face à la pénurie d'embauche dans notre secteur.***

Il est temps de prendre en considération l'utilité sociale de nos métiers !

Nous appelons l'ensemble des salarié-e-s de Léo Lagrange à se joindre au mouvement de grève des 14 et 15 décembre pour faire entendre nos revendications au niveau national.